

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Vers l'échéance. L'occupation de la Ruhr paraît inévitable : « toutes nos dispositions sont prises pour l'échéance » a dit M. Briand. — Le texte des nouvelles propositions boches. L'offre est inacceptable. — Comment on comprime les dépenses !

Nous voici à la veille de l'échéance. Une certaine inquiétude règne en Allemagne. Chez les Alliés on est encore dans l'attente de la décision définitive.

On sait que Lloyd George approuve, en principe, l'occupation de la Ruhr, mais l'opposition anglaise, guidée par Asquith, est hostile à cette sanction et un flottement indiscutable se produit dans les milieux politiques britanniques.

Très habile à mettre à profit un incident favorable, la Prusse agencie sa manœuvre dilatoire. S'adressant au Président américain, elle se déclare prête à payer ; mais elle demande que les sanctions soient ajournées jusqu'après les discussions qui — espère-t-on — vont s'ouvrir.

A moins d'offres suffisantes, sans contestation possible, une pareille solution est inadmissible. Ce serait un recul qui ruinerait définitivement le prestige de la France.

Qu'on y prenne garde, de recul en recul, on donnera aux vaincus le temps nécessaire à une réorganisation définitive et un beau jour les Alliés trouveront, en face d'eux, non plus des diplomates mais une armée solide.

Il ne faut pas perdre de vue les révélations troublantes faites par le colonel Reubon sur les préparatifs multiples des Boches et en particulier sur le camouflé de l'organisation militaire connue sous le nom d'Orgesch.

Le Comité Duplex nous fixe à nouveau sur ce point en puisant ses arguments dans les publications socialistes allemandes : « L'Orgesch contrivait d'une façon catégorique à la loi sur le désarmement, ses dirigeants ont instauré un système de communications en langage chiffré. Tous les chefs de bureau ont l'obligation de détruire les documents qui leur sont transmis immédiatement après en avoir pris connaissance. Une grande réserve est apportée spécialement dans les communications téléphoniques. Quant aux proclamations militaires elles sont rigoureusement interdites ».

L'Orgesch se recrute exclusivement parmi les partis de droite. Sur tout le territoire, les adhérents sont virtuellement transformés pour le cas échéant en unités combattantes. Le pays est divisé en régions militaires. L'habillement des hommes, leur entretien, leur solde et leur armement incombent à la Reichswehr. On leur recommande cependant de se procurer eux-mêmes autant que possible en grenades et autres armes portatives.

Quant aux frais généraux, ils doivent, aux termes des directives adressées aux chefs d'état-major, être couverts par les ressources d'Empire. D'où il faut conclure que le gouvernement du Reich se parait d'un courant des buts secrets de l'Orgesch et qu'il a passé convention avec elle. Il en est de même du ministère de la Reichswehr qui n'ignore rien des buts de l'Orgesch et qui lui donne son appui.

Voici à titre d'exemple éditant, un passage du plan de mobilisation de l'Orgesch pour la région de Meissen : « Immédiatement après la concentration du contingent, les officiers enrôleront des voitures à la caserne de Meissen, sous la conduite d'hommes en armes, afin d'y prendre possession de l'armement nécessaire. Dans cette caserne se trouveront encore au moins 800 fusils, 50.000 cartouches, 15 mitrailleuses légères avec bandes, 10 mitrailleuses lourdes, etc... Il ne manque que les grenades ».

Le gouvernement allemand pourrait-il prétendre, après de semblables documents, que l'Orgesch ne contrevenait pas au Traité de Versailles et à la convention de Spa ? Non, au surplus, il n'y essaye même pas. Il spécule en ce moment sur la préoccupation bien naturelle résultant pour la France et les Alliés du problème des réparations et de la fixation des chiffres à payer par l'Allemagne, pour

penser que ces questions restent dans l'ombre. Il ne se trompe malheureusement pas tout à fait et c'est pour cela qu'il faut en reparler ».

On voit avec quelle habileté les vaincus mettent le temps à profit ; on saisit l'importance qu'ils attachent au recul, sans cesse renouvelé, de l'heure des solutions.

Mais tout ajournement nouveau marquerait le début de notre déchéance irrémédiable. M. Briand a fixé le 1^{er} mai pour l'action. La promesse doit être tenue.

A moins d'événements immédiats qui donneraient entière satisfaction aux Alliés, « toutes nos dispositions sont prises », a dit le Président du Conseil, à la Chambre, pour l'échéance ».

Cette affirmation, qui atteste notre résolution énergique, a été acclamée par les représentants du pays.

L'Allemagne s'inclinera devant la Force, devant la Force seulement.

Ces lignes étaient écrites lorsque les journaux nous apportent le texte des propositions allemandes adressées au président Harding. Leur examen permet d'affirmer qu'un accord est impossible.

L'Allemagne offre 96 milliards de moins que n'en prévoyaient les décisions de Paris. Elle pose en outre des conditions invraisemblables :

Les Alliés doivent renoncer au régime des sanctions ;

La base actuelle de production allemande ne doit pas être restreinte davantage ; ce qui, en texte plus clair, signifie : la Haute-Silésie restera allemande ;

L'Allemagne doit bénéficier de l'égalité commerciale ;

Les biens privés des vaincus à l'étranger seront libérés.

En résumé, la Prusse supprime le traité de Versailles. Elle entend supprimer aussi les moyens susceptibles de l'obliger à payer. Pertinax de l'Echo de Paris dépente admirablement la situation en écrivant : « Le débiteur assure qu'il désintéressera le créancier si, tout d'abord, celui-ci tue l'huissier et le gendarme » !

D'un mot, l'offre est inacceptable, la France ne devant toucher d'après cette offre que le quart de son dû.

Une seule réponse est possible : Occuper la Ruhr dès le 1^{er} mai.

Il faut faire des économies. Il faut comprimer nos dépenses, déclara M. Doumer lorsqu'il prit le portefeuille des finances.

Or, écoutez cette savoureuse anecdote contée l'autre jour au Sénat par M. Paul Pelisse, rapporteur du budget des postes :

A la suite de la guerre, l'administration des Postes avait besoin de refaire sa provision de sacs en chanvre. Elle projette d'en acheter 100.000 ; elle évalue le prix du sac à 26 francs ; c'est donc un crédit de 2.600.000 francs. Elle procède à l'adjudication et obtient des conditions nettement inférieures à ses prévisions. Au lieu de 26 francs, le prix du sac a été seulement de 11 fr. 60 en moyenne. Il en résulterait une diminution énorme sur le crédit prévu.

M. Pelisse interroge l'administration : — Quelles rectifications allez-vous apporter au crédit demandé ? Et l'administration de répondre textuellement : — Une forte baisse s'est produite sur les cours du chanvre depuis l'établissement de la proposition ; malgré cette circonstance, l'administration ne peut que maintenir la demande d'augmentation de crédit (! ! !).

C'est la stabilisation au maximum, fit observer M. le Sénateur Hervey ! Mais avouez que nos dirigeants ont de singulières façons de comprimer les dépenses.

Et on s'étonne que le contribuable proteste contre l'accroissement des impôts qui l'écrasent !.....

A. C.

INFORMATIONS

Une Conférence pour le règlement des dettes alliées aux Etats-Unis

M. Mellon, secrétaire à la trésorerie, déclare que les Etats-Unis inviteront prochainement la Grande-Bretagne à reprendre les négociations en vue d'étudier la question de la consolidation des dettes de guerre britanniques.

Une réunion entre l'Amérique et les autres débiteurs alliés aura lieu plus tard.

L'Allemagne veut éviter l'occupation de la Ruhr

On annonce également que le cabinet allemand, pour éviter l'occupation de la Ruhr, aurait décidé d'offrir aux Alliés la somme totale réclamée par l'accord de Paris.

La classe 19

On annonce qu'il se confirme qu'en cas de l'occupation de la Ruhr une seule classe, la classe 19, serait mobilisée, mais elle le serait en totalité.

La grève anglaise

Au cours de leur entrevue, au ministère du commerce, les propriétaires de charbonnages et les mineurs sont tombés d'accord sur les principes suivants :

1^o Le salaire de l'ouvrier doit être déterminé sur la base de la situation financière de l'industrie minière ;

2^o La base du salaire doit correspondre à la base de bénéfice, pour les propriétaires mais les salaires auront la priorité sur toutes les charges ;

3^o Le reliquat des bénéfices sera partagé entre les propriétaires et les mineurs d'après une échelle fixée par un accord mutuel après examen de la comptabilité par une commission mixte de délégués des ouvriers et de délégués des propriétaires. En raison de la dépression industrielle, un régime de transition serait adopté jusqu'au 1^{er} juillet 1921.

Quarante-quatre mines inondées

Quarante-quatre mines sont actuellement inondées. Elles emploient normalement 16.200 personnes.

Une grève se prépare aux Etats-Unis

Les mécaniciens de la marine ont décidé de faire grève le 1^{er} mai. Cette grève impliquerait 100.000 chauffeurs-graisseurs, le personnel chargé des eaux à bord des navires, sans compter un nombre de travailleurs dans les travaux similaires.

Le régime des pétroles

Le règlement de la Chambre ne permettant pas l'inscription, dans la loi de finances, d'une disposition modifiant une loi antérieure, MM. Charles Leboucq et Raynaud déposeront, sous forme de proposition, le texte qu'ils ont été chargés d'élaborer par la Commission des mines, en vue de permettre, dès le 1^{er} mai prochain, l'abaissement des prix des pétroles et des essences.

Les chats incendiaires

A New-York, suivant le rapport d'un inspecteur d'une Compagnie d'assurances américaine contre l'incendie, certains commerçants cherchent à récupérer, par les indemnités versées par les Compagnies d'assurances contre l'incendie, les pertes éprouvées par la baisse de leurs stocks. Ils emploient, à cet effet, des chats dressés dont le rôle est de renverser une lampe qui reste allumée dans leurs magasins, à proximité de matières inflammables. Ces chats incendiaires se paient 3.500 francs environ.

La publication des prix de vente des denrées et boissons alimentaires

Le Journal Officiel publie un décret relatif à la publication des prix de vente des denrées et des boissons alimentaires. Aux termes de ce décret, seront dispensés de l'obligation de marquer les prix sur les denrées et boissons alimentaires les producteurs ne vendant que les produits de leurs exploitations agricoles dans les marchés qui leur seraient spécialement réservés par des arrêtés municipaux.

Chambre des Députés

Séance du 26 avril 1921

Dans la séance du matin, M. Renouveau a réclamé un relèvement des crédits mis à la disposition du ministère de l'Agriculture pour répandre en France l'usage des tracteurs automobiles. Par 283 voix contre 223, les crédits sont relevés.

M. Plissonnier demande le vote de la subvention primitive fixée à 22 millions pour les offices agricoles départementaux et régionaux. Ce crédit est voté.

La Chambre vote un crédit de 150.000 francs en faveur de la météorologie agricole.

Dans la séance de l'après-midi, M. Briand, Président du Conseil, monte à la tribune pour faire des déclarations au sujet de son voyage à Hythe.

L'entrevue qu'il a eue avec M. Lloyd George, a produit, dit-il, les résultats les plus satisfaisants. Une nouvelle réunion aura lieu le 30 avril, à Londres. Là, les décisions seront prises contre l'Allemagne si elle refuse de payer. La Commission des réparations a déclaré que l'Allemagne n'a versé que 8 milliards alors qu'elle en doit 20. Il faut qu'elle paie.

L'Allemagne a fait annoncer qu'elle allait faire de nouvelles propositions. Aujourd'hui, elle adresse aux Etats-Unis des propositions d'ordre financier. M. Briand déclare qu'il est certain que les Etats-Unis ne prendront que les initiatives qui seront conformes à nos intérêts.

M. Briand déclare que si le 1^{er} mai, l'Allemagne ne s'est pas exécutée, la Ruhr sera occupée.

Les déclarations de M. Briand sont vivement applaudies.

M. Tardieu demande à interpellier le Gouvernement sur ses déclarations. M. Briand demande le renvoi de cette interpellation. Le renvoi est prononcé par 424 voix contre 24.

La Chambre continue la discussion du budget qui est voté et de la loi de finances dont la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 27 avril 1921

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion de la loi de finances.

Sur l'article 40, M. Sénac soutient un amendement qui rend civiquement responsables les fonctionnaires ou préposés civils et militaires qui auront passé des marchés ou participé à des marchés excédant les cours moyens pratiqués dans le commerce. La disjonction de cet amendement est prononcée.

M. Périnard propose d'étendre aux conseillers de préfecture, l'indemnité exceptionnelle de 4.000 francs accordée aux magistrats. L'amendement est combattu par le ministre des finances et repoussé : on accorde 800 francs par an aux greffiers de justice de paix.

La Chambre vote la suppression des Conseils de Préfecture et la création de tribunaux administratifs.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet concernant les traitements du personnel enseignant.

M. Herriot donne lecture de son rapport. Il combat le texte de loi voté par le Sénat et soutient un projet qui fixe le minimum de traitement à 4.500 francs et le maximum à 9.000, mais maintient les indemnités de résidence. M. Herriot indique que la réforme crée le classement des postes en 4 catégories. Le coût de la réforme sera de 200.906.400 francs.

Le ministre de l'Instruction publique soutient le projet.

Un amendement est présenté tendant à fixer ce traitement à 10.000 fr. comme le portait l'ancien projet. L'amendement est rejeté.

Les traitements du personnel enseignant primaire, secondaire, supérieur, sont votés.

Sénat

Séance du 26 avril 1921

M. Reynald, demande au Sénat de ratifier la convention conclue à Paris, le 3 août 1920, entre la France et l'Autriche, relative aux modalités d'application de la sanction III de la partie X (clauses économiques) du traité signé à Saint-Germain, le 10 septembre 1919. Il s'agit du règlement des dettes contractées entre Français et Autrichiens avant les hostilités.

L'article unique du projet est adopté à mains levées.

M. Briand, Président d Conseil, renouvelle au Sénat, les déclarations qu'il a faites à la Chambre.

Les déclarations de M. Briand sont vivement applaudies.

CHRONIQUE LOCALE

Un peu de statistique

Une revue financière vient de publier les renseignements suivants : Il existe aux Etats-Unis 11.000 compagnies téléphoniques privées. Nombre de postes téléphoniques : 12.004.325.

Longueur des circuits du réseau Bell : 37.249.768 kilomètres dont 60 pour cent en câbles souterrains.

Nombre des communications interurbaines quotidiennes : 1.045.900. Nombre des communications échangées chaque jour entre centraux téléphoniques : 31.263.000.

Plus de 10 milliards d'appel par année, ce qui donne 100 appels pour chaque tête d'habitant (hommes, femmes et enfants résidant aux Etats-Unis).

Ces chiffres comparés avec ceux que peut fournir l'administration sur les réseaux des téléphones en France, montrent combien nous sommes en retard au point de vue du service téléphonique.

Les Américains, plus pratiques, n'ont pas confié à un monopole ce service et c'est certainement pour cela que les réseaux sont plus étendus et donnent toute satisfaction au public.

Il est évident que nous ne ferons aucune comparaison entre le service téléphonique d'un Etat américain avec le service du département du Lot.

A une date que nul encore ne peut fixer, le Lot aura un service téléphonique à peu près convenable, comme l'ont un grand nombre de départements français.

Mais la date est tellement éloignée qu'il est à craindre que les commodités et les inconvénients également du téléphone ne seront connus dans toutes les communes du Lot que par nos petits neveux, lorsqu'ils auront les cheveux blancs.

Pourvu qu'il n'en soit pas de même de l'électrification.

LOUIS BONNET.

Votes de nos députés

Sur le renvoi de l'interpellation de M. Tardieu au sujet des déclarations du Président du Conseil dans la séance de mardi, nos députés ont voté : Pour : MM. Delpont, Delmas, le prince Murat.

La Chambre a adopté le renvoi par 400 voix contre 25.

NOS DÉPUTÉS

Le député du Lot, prince Joachim Murat, séjournera à Cahors les 29, 30 avril et les premiers jours de mai. Il doit visiter les communes du canton de St-Géry.

(Communiqué).

Mutation

M. Martinet, colonel breveté du 7^e d'infanterie, est affecté au 9^e d'infanterie.

Instruction physique

M. Parison, chef de bataillon au 7^e d'infanterie est désigné pour occuper un emploi dans le service de l'Instruction physique et affecté au 63^e d'infanterie à Tulle.

Postes

M. Loty, facteur rural à Gramat, est nommé gardien de bureau à Cahors.

M. Delpont, facteur à Cloyes (Eure-et-Loir) est nommé à Gramat.

Assistance aux vieillards

M. Imbert, ancien chef de division de la Préfecture du Lot est nommé membre de la Commission d'Assistance de Cahors, en remplacement de M. le docteur Darquier.

Conseils municipaux

La deuxième session ordinaire des Conseils municipaux, pour l'année 1921, s'ouvrira dans toutes les communes du département du Lot, le 8 mai prochain.

Nos compatriotes à Paris

Si le célèbre « Bis repetita placent » n'a pas été édicté pour l'Amicale des enfants de Figeac, il n'a certainement jamais eu une plus juste adaptation qu'appliqué à leurs maîtres dansantes. Mon pauvre Janot, il vous faudra bientôt demander à l'administration du Grand Orient de vous donner une troisième salle car, dimanche dernier, vos amis de marque, MM. Loubet, Fontanille, Garrigou, Grabol, Bouat, de Lacan, Ser, Drs Calmels et Gagnayres, Violettes père et fils, Pons, Pèzet, Caviole, Mezel, Moulène, Amagat, Laval, Laborie, Vitelle, etc. etc. avaient beau se serrer dans les encadrements, la foultitude et l'intrépidité des danseurs étaient telles, que lous ordes érou plo en dontez. Mais aussi, quelle apathie résisterait à votre si excellent orchestre et à votre prestigieux accordéon. Les antroptoides eux-mêmes ne l'ombrahou d'aise.

Le concert fut ce que sont tous les concerts des Figeacois, délicieux, parfait. Mlle Bazin, charmante compatriote, chanta Le Cid (Lohengrin) d'une superbe voix, sonore et mélodieuse ; la salle lui fit une ovation. M. Séverac eut son succès habituel de fou rire avec ses chansonsnettes : Y love you ! et Antonin ! Mlle Carlotte Loty interpréta magistralement Samson et Dalila et Au bord de l'eau. Puis Mme Raynal, d'une voix exquise et d'une diction parfaite, nous transporta en Quercy car, lorsqu'elle nous assura que le Créateur avait fait :

« D'une rose, la bouche ; de la neige, deux seins ; des étoiles, deux yeux ; et du tout une femme » nul ne douta un instant, à voir le bel essaim de magnifiques toilettes et de minois mignons qui l'écoustaient, que cette sublime métamorphose avait eu lieu à Figeac. Et Mlle de Surmont, 1^{er} prix du Conservatoire, fut le morceau de roi de la fin avec La Tosca et La Sérénade de Toselli. Tout cela était d'une assimilation facile. Malgré cela, avec son hospitalité écossaise habituelle, le Conseil d'administration voulut offrir à tous ses inimmorables hôtes le champagne de l'amitié. Doublement merci, amis Dufour, Moulène, Janot, Chaviolle et tous nous autres. Votre belle et prospère Société, où l'Union, la Concorde et la Cordialité régnent en permanence, est bien la riante image de notre beau et cher Quercy.

Jean de LARAMIÈRE.

Les Cadets du Quercy

Les « Cadets du Quercy » donneront leur dernière réunion mensuelle de la saison le dimanche 8 mai, à 1 h. 30, salle des Sociétés Savantes, 8, rue Danton.

Un très beau concert sera organisé.

Déclarations d'associations

L'Officiel publie les déclarations d'associations suivantes : Sporting-Club Puy-l'Evêquois et Duravelois. Sport athlétiques. Siège social : Café du Lot, Puy-l'Evêque (Lot).

Déclaration de la St-Hubert-Caniacoise, société de chasse pour la destruction des sangliers, blaireaux, renards. Siège social à Caniac, canton de Labastide-Murat.

Conférence et Audition

Nous recevons un excellent, mais hélas ! trop long, compte rendu de la soirée donnée mardi soir. Nous sommes désolés que la place dont nous disposons ne permette pas l'insertion complète. De plus, les feuilles écrites recto et verso sont une cause de désespérante lenteur dans la composition et nous devons aller vite, le temps nous pressant. On voudra donc bien excuser les coupures inévitables :

Une fois encore, le nouveau succès de cette Audition a prouvé que ces distractions saines, intellectuelles et esthétiques, répondaient au désir d'un public de choix, c'est le Tout-Cahors que contenait à peine la salle.

L'orchestre se fait entendre, dirigé par la baguette énergique de M. Barreau, joue avec une véritable maestria le « Prélude de Faust » qui nous ravit et nous entraîne. Quel nous soit permis de remercier immédiatement, son chef dévoué et tous ses collaborateurs, de leur zèle à accomplir par leur harmonie l'attribution de ces réunions si rares, inconnues ailleurs, et de se dépenser sans compter. L'auditoire s'associe à ces expressions de gratitude.

Ensuite, M. Chéry prend la parole et, dans une causerie, qu'il ne veut pas décorer, dit-il, du nom de Conférence, il nous expose l'histoire du personnage de Faust, l'historique et légendaire à la fois ; la légende, à un moment donné, ayant refoulé l'Histoire à l'arrière-plan.

Nous aurions voulu pouvoir suivre dans tous ses détails la remarquable causerie du Conférencier. Particulièrement documentée, intéressante sans longueur, elle a été unanimement et vivement applaudie. Mais, pour les raisons que nous exposons au début, il y a pour nous impossibilité matérielle.

La conférence a été d'autant plus goûtée qu'elle était entrecoupée de mélodies des opéras de Gounod et de Berlioz. M. Chéry ayant rapidement esquissé l'idylle dramatique de Faust et Goethe, ce

qui lui a permis de faire paraître à la scène Faust et Marguerite.

M. Rousseau, ténor toulousain, a littéralement enlevé la salle dans *Salut à mon dernier matin* et *la Cavatine*.

Depuis longtemps nous n'avions entendu voix si puissante, si merveilleusement timbrée; chanteur d'une assurance étonnante, d'une tenue impeccable, Faust a remporté un succès dont il peut être fier, et que nous nous faisons un devoir d'enregistrer.

Voici une ravissante apparition, sveltes, élancées, gracieuses. Quelle est cette ravissante Marguerite? On l'applaudit; avant de l'entendre, elle nous a déjà conquis! Mais à peine fait-elle entendre les premières modulations de sa voix que l'auditoire comprend qu'il a devant lui une artiste, une véritable artiste. Immobilité, elle est cependant animée, tout en elle respire la compréhension parfaite de ce grand art qu'est la musique! D'ailleurs on nous murmure qu'elle est Laureate des Conservatoires de Toulouse et de Genève, comme pianiste. Cette éducation musicale supérieure, ce sentiment et cette maîtrise de nuances lui ont permis de cultiver rapidement une voix qui se rit des difficultés et en parcourt toutes les gammes avec brio et maîtrise. Une plume ne saurait rendre cette diction chantée que nous applaudissons dans *Le roi de Thulé* et dont l'exécution exige un talent hors de pair. Mlle R. de B. nous réserve une surprise, celle de comparer Gounod et Berlioz; hérissee de difficultés, la *Chanson gothique* de Berlioz permet à cette seconde Marguerite de donner à sa voix toute son ampleur et d'exprimer toutes les tristesses de l'amour qui finissent dans un soupir. Ce fut du désir dans la salle, et chaque fois, Mlle R. de B. dut revenir sur la scène, rappelée frénétiquement.

Une autre surprise nous était réservée! M. Rousseau cueille de nouveaux lauriers dans *Werther* et dans la *Tosca*. La salle lui fait une nouvelle ovation. Ensuite Mlle R. de B. interprète deux poésies, mises en musique par le Maître Crassous, le pianiste virtuose qui va nous quitter, mais dont M. Chéry nous a promis le retour aux grands occasions. On ne saurait trop remercier M. Chéry, qui s'est montré conférencier éloquent et érudit, ainsi que tous les artistes, parmi lesquels nous devons faire une part au brillant exécutant Nourrit, de la délicieuse soirée, de tous points remarquable, qu'ils ont offerte au public cadurcien. Les ovations enthousiastes ont prouvé la satisfaction de l'auditoire. Merci également à l'orchestre et à M. Caumer, secrétaire général de la Société.

CHRONIQUE SPORTIVE

C'est vrai!

Le Stade Toulousain (1) sera à Cahors le dimanche 8 mai. C'est à l'A. C. qu'incombe l'honneur de défendre courageusement les couleurs de notre cité. Que le public réponde en grand nombre à l'appel qui lui est lancé en se rendant en foule sur les touches du Stade Lucien Desprat, c'est le remerciement le plus sensible qu'il donnera aux dévoués dirigeants de notre cher A. C.

Parmi les joueurs du Stade Toulousain se trouvent Larrouy, Pons, Lavigne, Ducoussot, Lacazadien, de Dax, bien connus de tous les sportifs.

Accidents

Un apprenti monteur du dépôt de la gare, M. Ambroise Reygnier, 17 ans, a été atteint à l'œil gauche par une parcelle d'antimoine en réparant une machine. Cet accident entrainera une incapacité de travail de 8 jours.

En manœuvrant un « diable » M. Germain Rescoussit, 44 ans, employé de commerce à l'entrepôt d'épicerie de l'avenue de la Gare, glissa et eut les mains prises entre les poignées de l'appareil qu'il manipulait et le pavé en ciment. Le blessé se fit ainsi de multiples contusions aux mains qui nécessiteront environ trois semaines de soins.

M. Etienne Vergès, pointeur à la gare de Cahors, s'est grièvement blessé à la main gauche avec un crochet en chargeant une balle de tabac.

Un apprenti mécanicien, M. P. Bousquet, employé chez M. Faugé, entrepreneur de transports, travailait en se servant d'un tournevis lorsqu'il fut atteint à l'œil gauche.

La blessure que se fit ainsi M. P. Bousquet est fort sérieuse et la corne se trouve perforée. Le spécialiste appelé à donner des soins au blessé

a déclaré ne pouvoir se prononcer sur les conséquences de cet accident avant un mois.

Boys-Scouts Cadurciens

Samedi dernier a eu lieu dans une salle du Café de la Promenade, la réunion annoncée des Boys-Scouts Cadurciens.

M. le capitaine Méchin et le lieutenant Duluc assistaient à la réunion. Après l'exposé des premiers efforts tentés par l'Aviron, pour réformer les Boys-Scouts Cadurciens, vingt-deux adhésions de jeunes gens furent recueillies. Un chef de troupe fut nommé, ancien Boy des Eclaireurs de France. L'affiliation aux Eclaireurs de France fut approuvée à l'unanimité et un calendrier des sorties d'ores et déjà fixé. La première sortie est fixée au 1^{er} mai, pour la visite des grottes d'Arcambal.

Une réunion préliminaire aura lieu jeudi 28 avril courant, à 8 heures du soir, salle de l'Aviron, rue E. Zola, (école publique de garçons), afin de recevoir la prestation de serment des jeunes Boys-Scouts, de préparer la sortie du 1^{er} mai et de recevoir les nouvelles adhésions, qui sont de jour en jour plus nombreuses. Tenue de Boy de rigueur.

D'ores et déjà, les Boys-Scouts Cadurciens participeront aux fêtes du 8 mai et du 22 mai (fête des mutilés.)

A l'instruction

L'instruction du cambriolage de la villa Schneegans se poursuit activement. Les divers auteurs ou complices ont subi dans le courant de la semaine dernière de longs interrogatoires et ont été confrontés entre eux.

L'habile juge d'instruction a relevé une nouvelle complicité pour recel c'est celle d'une blanchisseuse de notre ville.

D'autre part, par ordonnance du 25 avril, ce même magistrat a ordonné la mise en liberté provisoire d'une dame Lechat, impliquée dans la même affaire.

Les sursis d'incorporation

L'attention du ministre de la guerre a été appelée sur les jeunes gens des classes 1918, 1919 et 1920 qui, titulaires d'un sursis d'incorporation, n'auraient pas demandé en temps utile le renouvellement de leur sursis pour la raison qu'ils auraient en main, soit un congé illimité de démobilisation, soit un titre de sursis valable jusqu'au 30 septembre 1921.

Il a décidé que les appelés dont il s'agit seront mis ou maintenus en sursis jusqu'au 30 septembre 1921, sur présentation du titre justifiant de leur bonne foi (congé illimité de démobilisation ou sursis jusqu'au 30 septembre 1921).

Cirque Bureau

C'est mardi, 3 mai, que débutera à Cahors le Grand Cirque Bureau qui restera 3 jours dans notre ville.

Apollo-Cinéma

C'est le mardi 3 mai que vous avez tous rendez-vous à l'Apollo pour y entendre parler notre distingué confrère Louis MERLETT. Le conférencier justement réputé, fera sa conférence avec projection en 2 parties sur la Guyane, notre vieille colonie, *La vie des aventuriers, des chercheurs d'or, La transportation coloniale, La vie des forçats, La rélegation, Les évènements*. Le sujet présente un côté mystérieux et d'aventures passionnantes; quant à la vie du bagnard personne ne la connaît autrement que par des rapports officiels et des récits imaginaires.

Pour cette représentation la location sera ouverte tous les jours de 4 h. à 6 h.

Une Eglise de Village...

C'est une église de village, bien simplette, bien modeste, mais devant laquelle s'inclinent même ceux qui ne croient pas. Là sont venus prier des malades guéris sont venus chanter leur reconnaissance au Saint de la source qui jaillit tout près. Un registre, véritable livre d'or, a conservé les noms des plus fervents. La liste est longue, mais que serait-elle bientôt si elle comprenait tous ceux qui, mise en bouteilles, l'eau de Saint-Martial va apporter santé et bonheur?

Avis aux pilotes aviateurs

Trois centres créés par le Sous-Secrétariat d'Etat de l'Aéronautique sont en pleine activité dès maintenant, ils sont installés à Orléans (Seine), à Angers (aérodrome d'Avrillé) et à Clermont-Ferrand (aérodrome d'Aulnat); deux autres centres ouvriront en avril, à Orléans (aérodrome de Saran) et à Bordeaux (aérodrome de Mérignac).

Ces centres fonctionnent sous le contrôle technique et administratif du Service de la Navigation Aérienne.

Tout pilote de réserve mobilisable dans l'aviation peut demander à effectuer gratuitement dans ces centres une heure de vol par mois, exécutée en une, deux ou trois séances à son choix, les vols ont lieu sur avion Caudron « G-3 » à ailerons construits en décembre 1920.

Pour être admis à l'entraînement, les pilotes n'ont qu'à se présenter au chef du centre choisi par eux, munis de :

- 1^o Leur carnet de vol.
- 2^o De la pièce militaire leur faisant connaître leur affectation de mobilisation.
- 3^o De leur brevet de pilote militaire.

Tous renseignements complémentaires sont fournis sur demande par la Direction des Centres d'Entraînement, 18, rue du Boccador à Paris, par les chefs de chaque centre, par l'Aéro-Club de l'Ouest, 19, rue de la Préfecture à Angers, et par l'Aéro-Club d'Auvergne, 42, avenue des Etats-Unis à Clermont-Ferrand.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir, jeudi, 28 avril, qu'aura lieu au théâtre de Cahors une représentation donnée par la tournée Escoffier avec le concours du désopilant comique : R. UNTELL.

Puy-l'Evêque

Dimanche 1^{er} mai prochain le Sporting Club Puy-l'Evêque et Duravelois rencontreront pour terminer la saison de football rugby, une équipe de vétérans Puy-l'Evêque et Duravelois.

La partie qui promet d'être intéressante en raison de la présence parmi nos vétérans de quelques étoiles, se jouera sur le ground de Duravel. (Coup d'envoi, 15 heures 30).

En souhaitant bonne chance et gros succès aux bouillants joueurs du Sporting Club, nous ne saurions terminer sans leur conseiller de s'employer à fond s'ils désirent triompher de leurs redoutables adversaires qui sous l'habile commandement de leur sympathique capitaine Touchet leur menagent probablement de grosses surprises.

L'équipe des vétérans sera probablement composée ainsi qu'il suit :
Avants : Cros, Touchet, (cap), Bijat, Mary, Montoil, Trousche, Joffre, Wolltaet; Demis : Delate, Lambrail; Trois quarts : Margardencq, Vignals, Serres Remy, Rivière; Arrière : Balzac.

Figeac

Fêtes du 30 avril, 1^{er} et 2^{mai}. — Grâce au dévouement de la commission, nos fêtes s'annoncent comme très belles.

Les diverses attractions qui figurent au programme ne manqueront pas d'attirer à Figeac de nombreux étrangers désireux d'applaudir la « Lyre Décazevilleoise » ainsi que la cavalcade qui sera parait-il très réussie. Des chars fleuris seront le clou de cette partie de la fête.

Il sera mis en marche des trains de nuit dans les directions de Capdenac et de Gramat.

Cajarc

La foire. — Notre foire tombant le même jour que celle de Gramat, a dû subir sa concurrence, aussi n'a-t-elle pas été des plus brillantes. Beaucoup de marchands, mais moins d'acheteurs que de coutume, néanmoins les cours sont restés sensiblement les mêmes, sauf les œufs qui sont en baisse, quant au foireil, il était faiblement approvisionné. Voici les cours pratiqués :

Halle aux grains : Avoine de 25 à 28 fr.; l'hectolitre; mais 60 fr.; haricots 40 fr.; pommes de terre de 25 à 27 fr. le sac.
Marché : Œufs 2 fr. 50 la douzaine; poulets 3 fr. 50 à 4 fr. le demi-kilo; poulets de 4 à 4 fr. 50; lapins 1 fr. 50 à 1 fr. 75; chevreaux 3 fr. le kilo.

Foireil : Bœufs de boucherie, de 140 à 150 fr. les 50 kilos; veaux, de 4 fr. 50 à 4 fr. 75; moutons, de 2 fr. 75 à 3 fr. le tout le kilo; bœufs de travail, de 4.000 à 5.000 fr. la paire; vaches, de 2.500 à 3.000 fr.; bouvillons de 2.800 à 3.000 fr.; agneaux, de 60 à 100; brebis, de 80 à 120 fr.; chèvres, de 135 à 150 fr. la pièce.

Nos chasseurs. — Nos chasseurs de la

Diane ont abattu deux sangliers et M. Pégourié du Causse a abattu un marcassin.

La lune rousse a fait sentir ses effets désastreux dans la commune de Cahors. Une prairie, des vignes ont gelé. Nous pensons toutefois qu'on exagère considérablement les dommages.

Gramat

Foire. — La foire de Gramat du 25 avril a eu une importance moyenne. La hausse persiste sur tous les cours qui ont été à peu près les mêmes que ceux pratiqués aux foires de Saint-Céré du 22 et de Laca-pelle, du 23. Il s'est néanmoins vendu pas mal de bœufs, dont les gros ont atteint 5.000 fr.; les moyens, 3.500 fr.; les bourrelets d'Auvergne, 2.000 fr.; les vaches allaient jusqu'à 2.800 fr. la paire.

Veaux gras, de 4 fr. 50 à 5 fr. le kilo; agneaux de boucherie, en moyenne, 3 fr. le kilo; brebis, de 120 à 180 fr. l'une.

Porcelets, de 80 à 150 fr. l'un, suivant grosseur; chevreaux, de 12 à 15 fr. pièce. Avoine et pommes de terre, 25 fr. l'hectolitre.

Œufs, 3 fr. la douzaine.

Souillac

Dimanche, 24 avril, les Mutilés, Veuves et Ascendants se sont réunis dans une salle de la mairie que la municipalité de Souillac avait bien voulu mettre à leur disposition.

Le camarade Sers, Président de la Fédération du Lot, a exposé le but du grand et indiqué, dans ses grandes lignes, le programme du Congrès qui doit se tenir, le 22 mai prochain, à Cahors, sous la présidence de M. Maginot, ministre des pensions. Il a ensuite exhorté les nombreux auditeurs à s'unir. Son appel a été entendu et, à l'unanimité, la création d'une Section Cantonale a été décidée.

Le bureau provisoire a été constitué comme suit :

Président : M. Camil, Vice-Présidents : Mme Guillaud, M. Audibert; Secrétaire : M. Soté; Trésorier : M. Veysseires.

Ce bureau adresse un vibrant appel aux camarades mutilés, aux veuves et aux ascendants du canton pour qu'ils assistent nombreux à l'Assemblée Générale qui se tiendra à Souillac, dimanche prochain, 1^{er} mai, à 13 heures dans une des salles de la mairie.

Ordre du jour :

Nomination du bureau définitif; statuts; affiliation à la Fédération départementale; congrès du 23 mai, vœux; questions diverses.

Pas d'abstention. L'heure est grave!

Le Bureau.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 43.

VERS L'ÉCHÉANCE

Amérique et Allemagne

De Berlin : On croit que, au cours de la nuit dernière, certaines précisions sur divers points de la note allemande ont été câblées à Washington. — Hier soir, à la Wilhelmstrasse, on constatait une légère tendance à l'optimisme basée sur des télégrammes soi-disant reçus de Londres qui laisseraient supposer que l'Angleterre et l'Amérique seraient d'avis de reprendre les pourparlers avant que l'occupation de la Ruhr soit définitivement décidée.

Nouvelles offres

De Berlin : On dit que le Dr Simons fera, samedi à Londres, au Conseil suprême, de nouvelles propositions. Il reconnaîtrait le chiffre de 226 milliards et offrirait des gages nouveaux : recettes des chemins de fer, des douanes et certains impôts. Ceci sous toutes réserves.

L'action de Harding

De Londres : Suivant une information de Washington, dit le Daily Mail, le Président Harding aurait télégraphié à Berlin pour demander au gouvernement allemand de formuler de nouvelles offres en tenant compte aussi largement que possible des exigences des Alliés.

Les pangermanistes

mécontents

De Berlin : Dans les milieux industriels et financiers, les nouvelles offres allemandes sont vivement critiquées. On considère qu'elles ont un caractère purement politique et qu'elles ne tiennent pas compte des capacités de paiement de l'Allemagne.

Le procès des criminels

De Berlin : Recevant des journalistes étrangers, le ministre de la justice expliqua la procédure qui serait suivie dans le procès des criminels de la guerre qui aura lieu prochainement à Leipzig. Il souligna la difficulté de juger les crimes commis il y a 6 ou 7 ans et les complications résultant du fait que beaucoup de témoins ne parlent pas allemand. Il a promis, cependant, que pleine justice serait rendue. — (On verra bien!...)

Allemagne et Russie

De Riga : Le gouvernement des Soviets de Moscou a décidé de conclure un accord commercial avec l'Allemagne. Les délégués du gouvernement sont partis pour Berlin.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 Avril 1921.

Le marché est irrégulier. Au Parquet la tendance générale reste satisfaisante tandis qu'en coulisse la clôture est empreinte de lourdeur sur les avis moins favorables du Stock-Exchange de Londres.

Les changes se sont sensiblement détendus et nos rentes françaises ont été soutenues : 3 0/0 56,55, 5 0/0 83,95, l'amortissable 95,25, 6 0/0 100 fr., Crédit National ancien 462, nouveau 475.

Banques soutenues : la Paris 1.438, Union Parisienne 981, Lyonnais 1.502, Société Générale 748.

Navigation calmes : Suez 6.315, Chargeurs Réunis 798, Transatlantique 305.

Capitales irrégulières : Rio ferme à 1.482, Tanganyika faible à 72,75.

Industrielles russes lourdes : Naphte 393, Bakou 2.730, Lianosoff 472, Platine 608, North Caucasian 59,75.

Pétrolières irrégulières : Eagle 351, Shell 313, Royal Dutch 26.750, Omnium des pétroles 610.

Diamantifères et mines d'or vendues par Londres : de Beers 618, Jagersfontein 127, Crown mines 107, Rand mines 120, Goldfields 48,25.

Caoutchouçières soutenues : Financière 129, Padang 206.

En valeurs diverses, les sucres de l'Égypte reviennent à 823, et la Say ordinaire à 1.329, Penarroya 1.067, Kuhlmann 666, Gafsa 696.

Après bourse, Londres faible offrait l'Eagle à 343 et la de Beers à 608.

G^{de} ÉPICERIE de PARIS

LOUIS BESOMBES, FILS, propriétaire

PRODUITS Félix POTIN

SUCRE 2^{FR.} 90

Scié en boîte 1^{kg}

Grande Baisse de Prix - Voir les Affiches

Avis. - Le sucre ne sera pas vendu seul à 2fr.90

PARIS-BRUXELLES

La Société des Messageries Internationales, 9, rue du Caire, Paris, expédie chaque jour par wagons complets, grande vitesse, tous envois à destination de la Belgique, moins cher que les postaux. Demander tous renseignements et prix; livraison 36 heures.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphore Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

Le Gérant : A. COUESLANT.



Torpédo 3 places : Prix 18.500 Fr.
Torpédo 4 places : Prix 19.500 Fr.
(PNEUS & TÂTE COMPRIS)

Carrosserie luxueuse - Accessoires nickelés
Coffres latéraux le long des marchepieds

Le Nouveau Torpédo 10 HP. 1921
est visible et peut être essayé

REPRÉSENTANT

M. FAUGE
Mécanicien

49, Boulevard Gambetta

En face le Tribunal

ETUDE

de

M^e E. CANGARDEL

Notaire à Marminiac (Lot)

PURGE

d'hypothèques légales

Par acte passé en l'étude de Maître CANGARDEL, le dix-neuf janvier mil neuf cent vingt et un, Monsieur Jean CUNIAU, dit Emile et la Dame Delphine-Valérie SALANIE, son épouse, propriétaires-cultivateurs, demeurant au bourg de Marminiac, ont vendu à la commune de Marminiac, représentée par Monsieur Charles GARRIGOU, maire, à ce autorisé par arrêté de Monsieur le Préfet du Lot en date du quinze novembre mil neuf cent vingt, une superficie de cinq cent soixante-six mètres carrés dix-neuf centimètres carrés d'un terrain en nature de prairie situé au lieu dit « Fontournat », commune de Marminiac. La parcelle vendue séparée par treize bornes de la partie restante aux vendeurs est destinée à l'établissement d'un chemin public appelé à desservir les fontaines et le lavoir de Fontournat.

Cette vente a été faite moyennant un prix de onze cent trente francs en sus des charges.

Copie collationnée de cet acte a été déposée au Greffe du Tribunal civil de Cahors le quinze mars mil neuf cent vingt-un et le procès verbal de dépôt délivré par le Greffier a été signifié par exploit de Maître CASSOT, huissier à Cazals, en date des dix-huit et vingt avril 1921 à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors; 2^o à la Dame Delphine-Valérie SALANIE, épouse de Jean CUNIAU, cultivateur, demeurant au bourg de Marminiac.

Cette insertion a pour but de purger l'objet de la dite vente de toute hypothèque légale inconnue.

E. CANGARDEL.

ETUDE

de

M^e E. CANGARDEL

Notaire à Marminiac (Lot)

PURGE

d'hypothèques légales

Par acte passé en l'étude de Maître CANGARDEL, le dix-neuf janvier mil neuf cent vingt et un, Madame Marie-Ezilda AMOUROUX, commerçante, épouse de Monsieur Guillaume ARENES, instituteur public, avec lequel elle demeure à Marminiac, a cédé à titre d'échange, à la commune de Marminiac, pour laquelle a accepté Monsieur Charles GARRIGOU, maire, à ce autorisé par arrêté de Monsieur le Préfet du Lot en date du quinze novembre mil neuf cent vingt,

une parcelle de terrain en nature de pâtus, située au bourg de Marminiac, inscrite sous le numéro 174 de la section F du plan cadastral.

En contre-échange, le dit Monsieur GARRIGOU agissant en la dite qualité de maire en vertu de la même autorisation a cédé aux époux ARENES deux petites parcelles de terrain sises aux abords immédiats de l'habitation de ces derniers, l'une sur la façade principale à l'aspect du Midi et l'autre à l'aspect du Nord sur la limite de la halle communale.

Cet échange a été fait moyennant une soule de seize cents francs à verser par la commune de Marminiac aux époux ARENES et sous diverses charges et conditions énoncées au dit acte.

Copie collationnée du dit échange a été déposée, après transcription, au Greffe du Tribunal civil de Cahors le quinze mars mil neuf cent vingt et un et le procès-verbal de dépôt délivré par le Greffier a été signifié par exploit de Maître CASSOT, huissier à Cazals, les dix-huit et vingt avril 1921 à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors; 2^o à la dite Dame Marie-Ezilda AMOUROUX, épouse ARENES Guillaume, commerçante, demeurant au bourg de Marminiac.

La présente insertion a pour but de purger les immeubles échangés de toute hypothèque légale inconnue.

E. CANGARDEL.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 32

LE COUPABLE

PAR

François COPPÉE

de l'Académie Française

XIII

Tandis que, se penchant vers le cabot qui marchait à ses côtés, elle lui disait à demi-voix, c'est-à-dire très haut, avec le tremolo nécessaire, et de façon à être entendue jusqu'aux troisième galeries : « Ah ! monsieur le maréchal, ce peuple vous hait ! »

Grosse-Caisse murmura ce renseignement à l'oreille de Chrétien :

— C'est madame Armand... Celle qui était si belle du temps de Badingue... Et tu sais, sa parure, rien en toc !... Pige-moi ce collier, ces pendans d'oreille... On dit qu'elle en a pour plus de deux cent mille balles... Eh ! le boiteux ! Si tu veux qu'on l'embauche encore demain, ne rate pas la réplique : « Mort à Concini ! »

Chrétien eut ses vingt sous ; et, le lendemain et les jours suivants, malgré le dégoût que lui inspirait son nouveau métier, il contribua, pour payer son garni et dîner de deux saucisses plates sur une miche de pain, à assurer par des cris séditieux le succès de la conspiration politique qui purgeait la France des intrigants

italiens et vengeait la mort du feu roi.

Mais, un soir, au moment de la paie, il vit, auprès de M. Ernest, un gros homme en redingote à la papa, qui avait joliment besoin de porter le ruban rouge à la boutonnière pour n'être pas confondu avec un marchand de contremarques. Son nom circula tout de suite parmi les figurants, dans un murmure craintif et respectueux.

— Monsieur Maudit, le commissaire aux délégations...

— Eh bien, quoi ? grogna tout bas Grosse-Caisse. Qu'est-ce qu'il nous veut encore, ce roussin-là ? C'est-il de notre faute si madame Armand a perdu sa boucle d'oreilles ?

Pendant que les hommes défilaient devant M. Ernest pour toucher leur argent, M. Maudit les regarda l'un après l'autre dans les yeux, avec l'air attentif d'un chien de chasse ; et Chrétien eut un frisson sous le regard fixe et pesant du policier. Cependant la paie eut lieu sans incident.

Mais, le lendemain matin, en sortant de son bouge de la rue Grégoire-de-Tours, Chrétien fut tout surpris de trouver Mahurel qui le guettait sur le trottoir en face.

— Ecoute, Boiteux, commença Grosse-Caisse, qui semblait à la fois inquiet et joyeux, et réponds-moi